

LE CHEHABISME

SOUS LA PRESIDENCE DE FOUAD CHEHAB

(S. Malsagne, Mémoire de Maitrise d'Histoire, Sorbonne, 1992)

TROISIEME SECTION:

MYTHE DE L'INTERVENTION DE L'ARMEE DANS LES JEUX POLITIQUES ET CONSTITUTION DU FRONT CHEHABISTE.

Dès les élections législatives de 1960, certains députés battus qui avaient perdu leur poste au Parlement ou certains adversaires du Pouvoir accusèrent, le deuxième bureau d'avoir fait campagne contre eux, arrêté leurs partisans ou être intervenu en faveur de leurs adversaires pour consolider la priorité chéhabiste. Nicola A. Ziadeh cite l'exemple de Bashir Al Uthman et de ses trois supporters, dans la région du Akkar, qui, pour les élections de 1960, se retirèrent de la liste le jour même du scrutin, afin de protester contre ce qu'ils appelaient l'intervention du deuxième bureau en leur défaveur. (1)

D'autres candidats affirmèrent que des électeurs avaient été achetés par le Pouvoir. Ces accusations s'amplifièrent en particulier lors des élections législatives de 1964 : deux grandes personnalités hostiles du régime : Camille Chamoun dans le Chouf et Raymond Eddé à Jbeil (où il fut député de 1953 à 1964) échouèrent aux élections et s'en prirent aux « services spéciaux ».

En fait, l'importance des tensions politiques entre clans rivaux et les nombreux incidents précédant les scrutins, contribuèrent à créer un climat d'incertitude dans lequel des plaintes et des rumeurs sans réels fondements allaient bon train. Pour garantir la sécurité, la liberté et le calme des opérations électorales, les deux élections de 1960 et 1964 furent respectivement organisées en quatre étapes : du 12 juin au 2 Juillet 1960 et du 4 avril au 3 mai 1964. L'Armée, la Gendarmerie, la Police et d'autres forces de l'ordre furent mobilisées à ce titre. Fouad Chéhab avait le souci permanent d'assurer des élections les plus neutres possible, en jouant un rôle d'arbitre. Le 23 mai 1960, à la veille de la consultation, il affirme clairement : « *Les responsables sont résolus à frapper en une main de fer toute personne qui tenterait de semer le trouble dans les esprits, à réprimer par la force tout désordre* ». (2) D'ailleurs, la loi électorale du 26 avril 1960 introduisait pour la première fois des nouveautés : l'isoloir et la carte d'électeur, afin de réduire les pressions politiques. De plus, toute intervention de l'Armée dans les jeux politiques ne pouvant être qu'une idée contraire à la philosophie chéhabiste.

Les accusations portées en 1964 contre l'intervention du deuxième bureau par Raymond Eddé et le leader du parti national libéral, Camille Chamoun, furent d'autre part

remises en cause par des témoignages extérieurs. Dans son journal du 9 mai 1964, Raymond Delprat note : « *A vrai dire Raymond Eddé a négligé sa circonscription électorale : Caves du Roy, Isabelle de France, voyages à Paris étaient ses centres d'intérêt. Son concurrent était un docteur qui pendant trois ans a soigné gratuitement les électeurs de Jbail, donnant également des secours en argent. Camille Chamoun, précédemment député au Metn Nord a hésité longtemps à se présenter à Achrafié puis a opté, un mois avant les élections, pour le Chouf ou il a été battu par Jomblatt dont c'est le fief* ». (3)

Néanmoins, comme le mot d'ordre de la campagne électorale de 1964 fut la reconduction du mandat du président Chéhab, le deuxième bureau soutint probablement certains candidats qui se réclamaient de la politique du Général, ou certains proches, afin de former une majorité chéhabiste à la Chambre. Ce phénomène est paru dès les élections de 1960. La victoire de la liste entière de Pierre Gemayel dans le fief traditionnel des Eddé a Beyrouth-Est est significative tout comme le soutien du deuxième bureau au retour de Kamal Jomblatt sur la scène politique ou à Osman Dana et Abdallah al Yafi, contre Saeb Salam, à partir de 1962. Le deuxième bureau de l'Armée développa probablement des contacts et accorda des privilèges à certains leaders armés sunnites, qabadays, proches de Nasser pour la plupart, qu'il était ainsi possible de canaliser et d'opposer à des adversaires du régime. Faute de pouvoir s'attaquer directement à la structure clientéliste, il l'utilisa à son profit.

Lors des élections législatives de 1964, certains parlementaires durent en partie leur élection à leur appartenance au régime ou leur amitié avec le Président Chéhab. Ces le cas notamment des députés Fadlallah Dandache au Hermel, Joseph Aboukhater à Zahlé et Takieddine el Solh (au Hermel). Le cas de ce dernier est intéressant. Proche ami de Fouad Chéhab qui l'avait aidé à accéder au Parlement en 1957 comme député de Zahlé, Takieddine el Solh, dont le fief habituel de la famille est la deuxième circonscription de Beyrouth, fut parachuté quelques jours seulement avant les élections dans la région Baalbeck al Hermel et élu alors qu'il était inconnu de la masse électorale, contre Habib Moutran, un député bien ancré dans la région. Keserwane Labaki, éditorialiste du quotidien pro-chamouniste Le soir peut écrire le 14 avril 1964. « *Les électeurs du Akkar, ceux de la Békaa Sud et ceux du Baalbeck-Hermel ont assurément subi des pressions et les députés qui ont été élus dans ces trois circonscriptions ne sont peut-être pas les représentants très authentiques de la population* » (4)

Quelle que soit la part du Président Chéhab dans l'extension du champ d'action du deuxième bureau (impossible à apprécier, faute de documents précis), certaines accusations portées contre l'intervention de l'Armée dans la politique, demeurèrent largement exagérées par les détracteurs du Chéhabisme (5) qui virent l'opportunité de mettre sur le compte du Président la responsabilité de certaines actions devant lesquelles il fut probablement dépassé.

Ce n'est qu'à partir de l'arrivée au pouvoir de Charles Hélou, le 23 septembre 1964, que le deuxième bureau est apparu comme un groupe de pression et une force politique.

D'ailleurs, ces accusations atteignirent rarement Fouad Chéhab lui-même dont le prestige important et l'œuvre sociale lui apportèrent une respectabilité partagée et le cantonnèrent dans un rôle d'arbitre représentant la communauté maronite, mais neutre à l'égard des mouvements. Le comportement du journal Le Soir dirigé par Dicran Tosbah, membre du Parti National Libéral d'opposition proche de Camille Chamoun, est à ce titre intéressant. En 1964, il ne s'opposa pas à la reconduction du mandat de Fouad Chéhab dont les vertus, la probité morale et intellectuelle furent largement reconnues par l'éditorialiste Keserwane Labaki. Le journal publia de nombreux témoignages, reconnaissant certaines pressions exercées à l'occasion des élections législatives de 1960 et 1964, mais Fouad Chéhab jamais pris à parti. Le 14 avril 1964, le député perdant de région Baalbeck-Hermel, Habib Moutran écrit même à propos des pressions : « *Et je regrette d'autant plus tout cela, parce qu'il se produit sous le signe du renouvellement et sous le régime d'un homme que nous respectons car nous le considérons honnête et noble* ». (6)

Néanmoins, l'image de Fouad Chéhab et de son régime pâtit inévitablement de ces critiques qui contribuèrent en grande partie à la formation d'une opposition politique hostile à la reconduction du mandat du Président libanais et structurée lors des élections législatives de 1964, autour de Paul Meouchy, Patriarche de la communauté maronite, sur laquelle il exerçait une grande influence. Ce dernier s'est montré dans un premier temps favorable à l'élection de Fouad Chéhab à la Présidence de la République. Face au rapprochement entre le Liban et la R.A.U. et à la pénétration d'éléments militaires dans les jeux administratifs voire politiques, il finit par déclarer son hostilité au régime et se rapprocher aux opposants comme Camille Chamoun (qu'il avait pourtant combattu en 1958), Raymond Eddé ou Saed Salam. Le 6 mai 1964, après les élections législatives, le secrétariat du patriarcat maronite fit une déclaration sur sa position politique : « *... sa Béatitude a tenu à préciser qu'après avoir adopté une attitude de stricte neutralité face au comportement irresponsable des organismes publics au cours de ces dernières années, elle ne peut à l'heure actuelle que partager l'inquiétude de l'opinion publique quant à l'avenir de la vie constitutionnelle et légale du pays.* » (7)

Malgré l'organisation de forces anti-chéhabistes (sans réel programme ni alliance dans les circonscriptions), la chambre élue début mai 1964 fut largement favorable au Président libanais dont le prestige restait immense au sein du pays. L'opposition connut un échec : sur 99 députés sortants, il eut 57 réélus, 13 nouveaux élus n'appartenant pas à la Chambre de 1960 et 29 élus pour la première fois. (8)

Aux élections du printemps 1964, Fouad Chéhab n'avait pas de parti qui porta son nom. Ses partisans au sein de l'Assemblée étaient groupés dans un bloc connu sous le nom de « Bloc al-

Nahj » qui n'avait néanmoins ni siège permanent, ni secrétariat général. Il fallut attendre quelques semaines après l'élection de Charles Hélou a la magistrature suprême, le 18 Aout 1964, pour se constituer un « Front Démocratique et Parlementaire » comprenant 24 députés membres du nouveau parlement et 10 anciens députés et ministres, rassemblés autour de la ligne politique de Fouad Chehab : Al-Nahj. Le Front n'étant ni un parti politique organisé ni un mouvement populaire, avait cependant un secrétaire général élu pour un an, et un siège où se déroulait ses réunions et ses congrès. Rachid Karamé en était l'animateur.

(1) Nicola A. Ziadeh, « The Lebanese Elections, 1960, The Middle East Journal, Autumn 1960, vol.14, # 4, p.372

(2) L'Orient (Beyrouth), 24 mai 1960

(3) Journal de Raymond Delprat, La mission IRFERD-LIBAN et le Général Chéhab (1959-1964), les amis du Père Lebreton, p.64.

(4) Le Soir (Beyrouth), 14 Avril 1964

(5) D'ailleurs, la plupart des officiers du 2eme bureau, jugés sous le régime de Sleiman Frangie, furent acquittés et regagnèrent l'Armée.

(6) Le Soir (Beyrouth), 14 Avril 1964

(7) Cahiers de l'Orient Contemporain (La documentation française), mai 1964, p. 263

(8) Cahiers de l'Orient Contemporain (La documentation française), mai 1964, p. 262